

Un accompagnement adapté à chaque âge

Santé bucco-dentaire → Enfants de 7 ans, jeunes de 15 ans, adultes, futures mamans, seniors de 65 ans : vous pouvez bénéficier d'un examen de prévention offert par la MSA.

La MSA permet à ses adhérents de bénéficier d'un rendez-vous de prévention bucco-dentaire auquel ils sont conviés par courrier.

Consciente des besoins spécifiques du milieu rural dans ce domaine, la MSA accompagne les ressortissants du régime agricole à toutes les périodes décisives de leur vie afin de prévenir les principaux risques dentaires : anomalies de position des dents, caries, affections des gencives, pathologies parodontales (« déchaussements »...), évolutions liées au vieillissement.

Ainsi, en fonction de la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent, les assurés profitent de conseils adaptés à leur situation ainsi qu'un dépistage chez le dentiste de leur choix.

Cette action qui vise les enfants de 7 ans, les adolescents de 15 ans, les adultes entre 35 et 54 ans et les seniors de 65 ans, est totalement prise en charge par la MSA et dispense les assurés de toute avance de frais.

❖
**Des examens
pris en charge
à 100 %
par la MSA**

Les enfants

La famille reçoit un courrier invitant l'enfant de 7 ans à consulter un dentiste dans les 6 mois suivant sa date anniversaire.

Le jeune de 15 ans n'ayant pas répondu à l'invitation du bilan bucco-dentaire reçoit également un courrier l'incitant à bénéficier de cet examen de dépistage, sensibilisant à l'hygiène dentaire.

Les adultes

Les adultes de 35 à 54 ans, participant aux examens de santé organisés par la MSA, sont invités à se rendre chez leur dentiste pour effectuer un examen de dépistage bucco-dentaire.

Dès 65 ans, c'est au tour des seniors de se présenter chez leur dentiste pour un examen de prévention axé sur le conseil, une incitation pour un suivi bucco-dentaire, un dépistage et un bilan des besoins en soins et prothèses.

Futures mamans et jeunes enfants

La MSA s'adresse aussi aux futures mamans. Elle les informe pour les sensibiliser sur



© A.-M. Lafay - CCMSA service images

Un bilan bucco-dentaire pris en charge par la MSA pour l'enfant de 7 ans.

l'importance de l'hygiène bucco-dentaire de la famille en devenir.

Après la déclaration de grossesse, la future maman reçoit une plaquette d'information de la MSA sur l'hygiène, l'alimentation et les soins dentaires à suivre pendant sa grossesse. Six mois après l'accouchement, la maman reçoit une plaquette d'information de la MSA sur les précautions et soins à prendre pour elle et son bébé. Aux 3 ans de l'enfant, la maman est invitée à le présenter au dentiste de son choix pour un bilan bucco-dentaire pris en charge par la MSA.

Contact MSA, Dentiste-conseil :
02 51 36 88 06